amU Aix Marseille Université

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Pôle Institutionnel, statutaire
et coordination

Délibération n°2025-03-18-15-CA

Relative à l'approbation de la Convention portant réhabilitation du Bâtiment 5 du site Saint-Charles

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 18 mars 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1er février 2024 portant délégation de pouvoir au Président d'Aix-Marseille Université,
Vu le contrat de Plan Etat Région 2021-2027 conclu entre Aix-Marseille Université et la Métropole Aix-Marseille-Provence,
Vu la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement par la Métropole Aix-Marseille Provence à Aix-Marseille Université pour le projet de réhabilitation du bâtiment Saint-Charles, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2021-2027,

Considérant que la convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de la participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation et la restructuration intérieure complète du bâtiment 5 du site de Saint-Charles,

Considérant qu'au regard de l'impact financier de la convention, et en application de la délibération du Conseil d'administration n°2024/02/01-09-CA susvisée, une approbation des membres du Conseil d'administration est requise,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention portant réhabilitation du Bâtiment 5 du site Saint-Charles telle qu'annexée à la présente délibération, dans le cadre du contrat de Plan Etat Région 2021-2027 conclue entre Aix-Marseille Université et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon
13284 Marseille Cedex 07 – France

T. + 33 (0) 4 91 39 65 00
F. + 33 (0) 4 91 31 31 36

amU Aix Marseille Université

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Pôle Institutionnel, statutaire
et coordination

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18 membres présents et représentés
Présents et représentés : 17 membres présents et 15 membres représentés

Fait à Marseille, le 18 mars 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Aix Marseille amU Université

Publiée le : 24 MARS 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 24 MARS 2025

Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon
13284 Marseille Cedex 07 – France

T. + 33 (0) 4 91 39 65 00
F. + 33 (0) 4 91 31 31 36